

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2423

3 octobre 2008

SOMMAIRE

AB Foods Luxembourg S.à r.l.	116277	JPMorgan Investment Strategies Funds .	116301
Accipiter EM	116288	K.F. Finance SA	116282
AIBC Investcorp Holdings S.A.	116295	Leofin Luxembourg S.A.	116291
Almega S.A.	116294	Loofinlux S.A.	116303
Anchorage Venture Lab S.A.	116292	LSREF Lux Investments III S.à r.l.	116270
Aviation Promotion Services S.A.	116291	Luminaires Francis Ney S.A.	116302
ÄVWL Real Asset Trust S.à r.l.	116273	LuxAvi S.A.	116302
B. I. International S.A.	116285	LuxAvi S.A.	116303
Cadh Participations S.A.	116293	LuxAvi S.A.	116304
Caroline Real Estate Holding Luxembourg S. à r.l.	116270	Luxholdco HCL S.C.A.	116258
CCP II France S.à r.l.	116291	Merloni Luxembourg Sàrl	116279
Centrale de Communications Luxem- bourg S.A.	116287	Nrep Transactions Holding 5 S. à r.l.	116295
Charles River Laboratories Luxembourg	116279	Oracle Finance	116290
CIB Europe S.A.	116260	Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l.	116280
Dolce International (Lux-Management) S.à r.l.	116292	PREFIN S.A., société de gestion de patri- moine familial	116303
EPG S.A.	116304	Rexam Pharma Development S.A.	116293
Epicure Berlin Property Management and Holdings S.A.	116272	RFR Immobiliengesellschaft S. à r.l.	116293
Esprit Marine S.à r.l.	116280	Ristretto Investments S.à r.l.	116292
Ferli Invest S.A.	116260	Scholtes Luxembourg Sàrl	116279
FFA Investment S.A.	116282	Servitranslux Sàrl	116285
Fisher Holdings Luxembourg Sàrl	116287	Setanta Sports S.à r.l.	116269
Gridway Holding S.A.	116269	SHBK GlobalVest S.A.	116294
HCL Education S.C.A.	116258	SHBK GlobalVest S.A.	116294
Hydraganymed S.A.	116277	Sireo Immobilienfonds No. 4 Madrid S.à r.l.	116288
Investcorp Capital S.A.	116295	Socogelux S.A.	116279
		Sorinvest S.A.	116304
		WP IV Investments S.à r.l.	116276

**Luxholdco HCL S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. HCL Education S.C.A.).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.444.

In the year two thousand and eight, on the third day of July.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) ESO Capital Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 123.974,

duly represented by Ms Frédérique Davister, licenciée en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in London and in Luxembourg on 3 July 2008, and

2) HCL Education GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 124.708,

duly represented by Ms Frédérique Davister, licenciée en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in London and in Luxembourg on 3 July 2008,

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearers are the sole partners of HCL Education S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 130.444, incorporated pursuant to the deed of the undersigned notary dated 26th of June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2027 of 19 September 2007.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 26th of June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2031 of 19 September 2007 (hereafter the «Company»).

The appearing parties representing the whole corporate capital then deliberate upon the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the name of the Company;
2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company;
3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties, represented as stated above, require the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The shareholders decide to modify the Company's name from "HCL Education S.C.A." into "Luxholdco HCL S.C.A.".

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, Article 1 of the articles of incorporation is amended and now read as follows:

« **Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions, under the name of Luxholdco HCL S.C.A.».

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the said proxy holder appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu

1) ESO Capital Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 123.974,

dûment représentée par Mademoiselle Frédérique Davister, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres et à Luxembourg, le 3 juillet 2008, et

2) HCL Education GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 124.708,

dûment ici représentée par Mademoiselle Frédérique Davister, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres et à Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Les procurations signées « ne varietur » par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont les seules actionnaires de HCL Education S.C.A., constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 130.444, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 26 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2027 du 19 septembre 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 26 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2031 du 19 septembre 2007 (ci-après la «Société»).

Les comparantes, représentant la totalité du capital social délibèrent selon l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Modification de la dénomination sociale de la Société;
2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société;
3. Divers.

Après délibération sur les points à l'ordre du jour, les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, demandent au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les actionnaires décident à l'unanimité de modifier la dénomination sociale de la Société de "HCL Education S.C.A." en "Luxholdco HCL S.C.A."

Seconde résolution:

Suite de la résolution qui précède, l'article 1^{er} des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir propriétaire des actions ci-après émises, une société sous la forme d'une société anonyme en commandite par actions, sous le nom de Luxholdco HCL S.C.A.».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. DAVISTER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2008. LAC / 2008 / 28011. — Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008112569/7241/101.

(080130393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

**CIB Europe S.A., Société Anonyme,
(anc. Ferli Invest S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.438.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of August.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "FERLI INVEST S.A.", (the "Company"), with registered office in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 129.438, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 18th of June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1729 of the 16th of August 2007.

The meeting is presided by Ms Monique GOERES, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Christian DOSTERT, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Change of the name of the Company into "CIB Europe S.A.".

2) With regard to the addition of an English version and a complete restate of the bylaws, change of the Company's purpose as follows:

"The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."

3) Complete restate of the articles of associations in order to put them in accordance with the modifying dispositions of the law of August 25th, 2006, introducing under other things the public limited company with one sole shareholder.

4) Statutory nominations.

5) Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides:

- to change the name of the Company into "CIB Europe S.A.";
- to change the purpose of the Company, with regard to the addition of an English version and a complete restatement of the bylaws; and
- to give the Company's purpose the wording as reproduced under point 2) of the agenda.

Second resolution

In order to reflect the above resolutions, the meeting decides to restate completely, in English and French, the articles of association of the Company, in order to put them in accordance with the modifying dispositions of the law of August 25th, 2006, introducing under other things the public limited company with one sole shareholder.

The BYLAWS will henceforth have the following wording:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "CIB Europe S.A.", (hereafter the "Company"), governed by the relevant legal dispositions as well as by these articles of association (the "Articles").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by fifteen thousand five hundred (15,500) shares of a par value of two Euros (2.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for statutory amendments.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders, Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 2nd Tuesday of June at 11.30 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be

required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of vidéoconférence or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the Articles of association

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable Law

Art. 19. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

Third resolution

The meeting acknowledges the resignation of Mr Frederic MULLER as director of the Company, resolves to accept his resignation and to give him fully and entire discharge for the performance of his duty.

Fourth resolution

The meeting appoints Mr Lasse STEN, Chief Executive Officer, born in Helsinki, (Finland), on the 27th of September 1983, having his professional address in 02100 Espoo, Itätuulenkuja 5 c 52, (Finland), as new director, his mandate will expire at the general annual meeting in the year 2013.

Fifth resolution

The meeting acknowledges the resignation of "KLOPP & BOUR CONSEILS S.A.", with registered office in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscribed in Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 95.849, as statutory auditor of the Company, resolves to accept its resignation and to give it fully and entire discharge for the performance of its duty.

Sixth resolution

The meeting appoints the private limited liability "FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l.", with registered office in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscribed in Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 80.574, as statutory auditor, its mandate will expire at the general annual meeting in the year 2013.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FERLI INVEST S.A.", (la "Société"), avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.438, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1729 du 16 août 2007.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Changement du nom de la Société en "CIB Europe S.A."

2) En considération de l'ajouté d'une version anglaise et d'une refonte complète des statuts, changement de l'objet de la Société comme suit:

"La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

3) Refonte complète des statuts, afin de les mettre en conformité avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006, introduisant entre autres la société anonyme avec un seul actionnaire.

4) Nominations statutaires.

5) Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- de changer la dénomination de la Société en "CIB Europe S.A.";
- de changer l'objet de la Société, en considération de l'ajout d'une version anglaise et d'une refonte complète des statuts; et
- de lui donner à l'objet de la Société la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

Deuxième résolution

Afin de refléter les résolutions ci-dessus, l'assemblée décide de reformuler complètement, en anglais et français, les statuts de la Société, afin de les mettre en conformité avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006, introduisant entre autres la société anonyme avec un seul actionnaire.

Les STATUTS vont dorénavant avoir la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "CIB Europe S.A.", (ci-après la "Société"), régie par les dispositions légales y afférentes, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification statutaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires, Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} mardi du mois de juin à 11.30 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres

agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Troisième résolution

L'assemblée reconnaît la démission de Monsieur Frédéric MULLER de sa fonction d'administrateur de la Société, décide d'accepter sa démission et de lui donner décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Lasse STEN, Chief Executive Officer, né à Helsinki, (Finlande), le 27 septembre 1983, demeurant professionnellement à 02100 Espoo, Itätuulenkujä 5 c 52, (Finlande), comme nouvel administrateur, son mandat expirera à l'assemblée générale annuelle de l'année 2013.

Cinquième résolution

L'assemblée reconnaît la démission de la société "KLOPP & BOUR CONSEILS S.A.", avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 95.849, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société, décide d'accepter sa démission et de lui donner décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée nomme la société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l.", avec siège social L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80.574, comme nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirera à l'assemblée générale annuelle de l'année 2013.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros.

116269

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: GOERES - DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 août 2008, Relation GRE/2008/3516. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008114918/231/508.

(080133686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Gridway Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.169.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} juillet 2008, l'Actionnaire unique de la société a pris la décision suivante:

- Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle sise 2, rue du Nord/rue du Palais de Justice, L-2229 Luxembourg au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008115087/717/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12277. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Setanta Sports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.943.

—
Extrait sincère et conforme des résolutions de l'associé unique la société adoptées le 1^{er} juillet 2008

Résolution

L'associé unique DECIDE de nommer, avec effet au 1^{er} juillet 2008, Mme Anne Catherine GRAY, née le 29 février 1956 à Taunton, Angleterre et demeurant à L-1865 Luxembourg, 27, rue Jean Pierre Koenig, comme nouveau Gérant Technique de la Société pouvant engager la société par sa seule signature.

La société a dorénavant deux gérants techniques en les personnes de Mme Louise BURKE et de Mme Anne Catherine GRAY.

Pour & au nom de SETANTA SPORTS HOLDINGS LIMITED

LG@VOCATS

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008121324/1053/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02042. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

**Caroline Real Estate Holding Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LSREF Lux Investments III S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 137.742.

In the year two thousand and eight, on the fifth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Caroline Holdings S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B137 051, represented by Mr Philippe Detournay, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on September 5th, 2008.

(the Sole Shareholder).

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF Lux Investments III S. à r.l., (the Company), incorporated under Luxembourg law on 28 March 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1117 of 7 May 2008, and that has not been amended since, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to change the name of the Company to "Caroline Real Estate Holding Luxembourg S. à r.l.";
2. Amendment of article 4 of the articles of association of the Company to reflect such change of name; and
3. Amendment and restatement of article 2 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from LSREF Lux Investments III S.à r.l. to Caroline Real Estate Holding Luxembourg S. à r.l..

Second resolution

Further to the first resolution above, the Sole Shareholder resolves to amend the article 4 of the articles of association of the Company to reflect such name change so that article 4 shall henceforth be read as follows in its English version:

" **Art. 4.** The Company will have the name of "Caroline Real Estate Holding Luxembourg S. à r.l." "

Third resolution

The Sole Shareholder of the Company decides to amend the article 2 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

" **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

In particular, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Caroline Holdings S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137 051, représentée par M. Philippe Detournay, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 5 septembre 2008,

(l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois LSREF Lux Investments III S. à r.l. (la Société), constituée le 28 mars 2008 en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 1117 du 7 mai 2008 et non modifié depuis cette date, ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, à L-2557 Luxembourg.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de procéder au changement de nom de la Société en Caroline Real Estate Holding Luxembourg S. à r.l.;
2. Décision de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour y refléter le changement de nom de la Société; et
3. Décision de modifier l'article 2 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société de LSREF Lux Investments III S.à r.l. en Caroline Real Estate Holding Luxembourg S. à r.l..

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société en vue de refléter la première résolution ci-dessus, de sorte que cet article aura désormais la teneur suivante dans la version française des statuts:

" **Art. 4.** La société est dénommée "Caroline Real Estate Holding Luxembourg S. à r.l."."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et rendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

En particulier, la Société pourra acquérir et vendre des biens immobiliers, en son nom propre, situés soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger et pourra réaliser tout type d'opération relative aux biens immobiliers, y compris la détention directe ou indirecte dans des sociétés situées au Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet principal porte sur l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou le prêt de biens immobiliers.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement."

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence de la présente augmentation de capital, sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2008. LAC/2008/36919. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008120713/5770/142.

(080140129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Epicure Berlin Property Management and Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 111.467.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des administrateurs, à savoir John Broadhurst Mills, John Kleynhans et Hermanus Roelof Willem Troskie, a fait l'objet d'un changement.

Les nouvelles adresses sont les suivantes:

- John Broadhurst Mills, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,
- John Kleynhans, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,
- Hermanus Roelof Willem Troskie, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008121454/631/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05506. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

ÄVWL Real Asset Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123-125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 141.577.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den sechszwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Ferrum Pension Management S.à r.l, H.G.R. Luxemburg B 122.594, mit Sitz in L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, handelnd für ÄVWL-LUX, Fonds Commun de Placement, vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Junglinster, aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Diese Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, hat erklärt, dass sie eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet hat, deren Satzung sie wie folgt festgelegt hat:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den in Kraft befindlichen Gesetzen und insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung ÄVWL Real Asset Trust S.à r.l an.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und Veräußerung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Dazu zählen insbesondere jedoch nicht abschließend Beteiligungen üblicherweise an Gesellschaften, die in verschiedenen Legislationen domizilieren und ihrerseits Investitionsstrategien wie Timber, Real Estate und Infrastruktur und andere ähnliche Strategien verfolgen. Die Gesellschaft kann ferner Grundstücksgesellschaften erwerben und indirekte Investitionen tätigen, die im Zusammenhang mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Verwertung und Veräußerung von Wäldern und Immobilienwerten stehen.

Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist oder die Mitglieder derselben Gruppe sind, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Sie kann Filialen in Luxemburg eröffnen und auswärts.

Desweiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräußern.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen und alle sonstigen Tätigkeiten ausüben, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Er kann in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss der Teilhaber verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur stattfinden oder nahe bevorstehen, welche die normale Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder die unbeschwerter Kommunikation dieses Gesellschaftssitzes mit dem Ausland gefährden, dann kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung der aussergewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden. Ein solcher Beschluss hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Mitteilung über die Sitzverlegung erfolgt und wird Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft übermittelt, welches sich unter den gegebenen Umständen hierzu am besten eignet.

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), festgesetzt, dargestellt durch hundertfünfundzwanzig (125) Anteile von je hundert Euro (EUR 100,-). Sämtliche Anteile wurden von dem alleinigen Gesellschafter, der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Ferrum Pension Management S.à r.l, H.G.R. Luxemburg B 122594, mit Sitz in L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, handelnd für ÄVWL-LUX, Fonds Commun de Placement, gezeichnet für einen Gesamtpreis von zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 250.000,-). Alle Anteile wurden vollständig einbezahlt. Von der vorgenannten Summe werden zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) dem Gesellschaftskapital zugewiesen und zweihundertsiebenunddreißigtausendfünfhundert Euro (EUR 237.500,-) werden dem Agio-Konto zugewiesen, so dass von jetzt an der Gesellschaft zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 250.000,-) zur Verfügung stehen, wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, dann sind, unter anderen, die Artikel 200-1 und 200-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften anzuwenden, d.h. dass jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft schriftlich festgehalten werden muss und dass die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber nicht anwendbar sind.

Die Gesellschaft ist berechtigt, ihre eigenen Anteile zu erwerben unter der Bedingung, dass sie vernichtet werden und das Kapital verhältnismässig herabgesetzt wird.

Art. 7. Die Anteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die für jeden Anteil nur einen einzigen Eigentümer anerkennt. Falls mehrere Personen einen Anteil besitzen, dann kann die Gesellschaft die Ausübung der entsprechenden Rechte in der Schwebe halten, bis eine Person bestimmt ist, welche ihr gegenüber Eigentümer des Anteils ist. Ebenso verhält es sich bei einem Konflikt zwischen dem Niessbrauchberechtigten und dem "nackten" Eigentümer oder zwischen dem durch Pfand gesicherten Gläubiger und Schuldner. Die Stimmrechte der mit dem Niessbrauch belasteten Anteile werden jedoch nur vom Niessbrauchberechtigten ausgeübt.

Art. 8. Die Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Die Abtretung von Anteilen von Todes wegen an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten, welches den überlebenden Teilhabern gehört.

Diese Genehmigung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile an pflichtteilsberechtigten Erben oder an den überlebenden Gatten übertragen werden. Falls die Genehmigung in der einen oder anderen Hypothese verweigert wird, dann haben die verbleibenden Teilhaber ein Vorkaufsrecht im Verhältnis zu ihrer Beteiligung am verbleibenden Kapital.

Das von einem oder mehreren Teilhabern nicht ausgeübte Vorkaufsrecht geht proportional an die anderen Teilhaber über. Es muss innerhalb einer Frist von drei Monaten ab Verweigerung der Genehmigung ausgeübt werden.

Das Nichtausüben des Vorkaufsrechts zieht automatisch die Genehmigung des ursprünglichen Abtretungsvorschlags nach sich.

Art. 9. Ausser seiner Gesellschaftereinlage kann jeder Teilhaber, mit der vorherigen Zustimmung der anderen Teilhaber, der Gesellschaft persönliche Kreditzuschüsse in Kontokorrent gewähren. Diese Kreditzuschüsse werden auf ein spezielles Kontokorrent zwischen dem kreditgebenden Teilhaber und der Gesellschaft verbucht. Sie tragen Zinsen zu einem Satz welcher von der Generalversammlung der Teilhaber mit zweidrittel Mehrheit festgelegt wird. Diese Zinsen werden als allgemeine Geschäftskosten der Gesellschaft verbucht.

Kreditzuschüsse, die von einem Teilhaber in der in diesem Artikel bestimmten Form gegeben werden, sind nicht als zusätzliche Gesellschaftereinlage zu betrachten, und der Teilhaber wird für diesen Betrag nebst Zinsen als Gläubiger der Gesellschaft anerkannt.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nicht beendet durch das Ableben, die Unmündigkeitserklärung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeitserklärung eines Teilhabers. Im Falle des Ablebens eines Teilhabers wird die Gesellschaft zwischen den überlebenden Teilhabern und den gesetzlichen Erben fortgesetzt.

Art. 11. Es ist den Gläubigern, den Rechtsnachfolgern und den Erben der Teilhaber untersagt, die Güter und Dokumente der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer versiegeln zu lassen oder sich irgendwie in die Verwaltungshandlungen einzumischen. Für die Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Gesellschaftsinventare stützen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet, welche Teilhaber oder Nichtteilhaber sein können. Das Geschäftsführungsmandat wird ihm durch die Generalversammlung, welche mehrheitlich berät, anvertraut. Der oder die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe eines rechtfertigenden Grundes ("cause légitime") durch die Generalversammlung abberufen werden.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse, um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Die Gesellschaft wird im Falle zweier oder mehrerer Geschäftsführer durch die gemeinsame Zeichnung zweier Geschäftsführer oder aber durch die Unterschrift eines Geschäftsführers verpflichtet, der die Befugnis zur Unterzeichnung als alleiniger Geschäftsführer erteilt worden ist. Der alleinige Geschäftsführer / die Geschäftsleitung kann besondere Vollmachten auf Grund notariell beglaubigter oder privatschriftlicher Urkunden erteilen.

Art. 13. Die Geschäftsleitung kann unter ihren Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden ernennen. Die Geschäftsleitung kann auch einen Sekretär ernennen, der kein Geschäftsführer zu sein braucht und der für das Führen der Protokolle der Sitzungen der Geschäftsleitung und der Generalversammlungen zuständig ist.

Die Geschäftsleitung tagt auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder durch einen Geschäftsführer an dem in dem Einberufungsschreiben genannten Ort. Der Vorsitzende leitet alle Sitzungen der Geschäftsleitung und der Generalversammlungen, aber in seiner Abwesenheit können die übrigen Geschäftsführer mit der Mehrheit der Anwesenden einen anderen vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied der Geschäftsleitung muss mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem geplanten Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben erhalten, ausser in dringenden Fällen, in denen die Natur der Dringlichkeit im Einberufungsschrei-

ben anzugeben ist. Durch schriftliche oder per Fax oder E-Mail gegebene Einwilligung eines jeden Geschäftsführers kann auf das Einberufungsschreiben verzichtet werden.

Ein Einberufungsschreiben ist auch für solche Sitzungen nicht erforderlich, bei denen alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie vor der Sitzung von der Tagesordnung Kenntnis hatten, sowie für einzelne Sitzungen, die zu einer Zeit und an einem Ort stattfinden, die vorher durch Beschluss der Geschäftsleitung festgesetzt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich an jeder Sitzung durch einen anderen Geschäftsführer vertreten lassen, den er schriftlich, auch per Faxschreiben oder, wenn die Herkunft erwiesen ist, per E-Mail, ernannt hat.

Die Geschäftsleitung ist nur dann beratungs- und beschlussfähig, wenn mindestens die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist. Entscheidungen werden mit einer Mehrheit der an einer solchen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Jeder Geschäftsführer kann durch eine Konferenzschaltung oder durch ein ähnliches Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen und mit diesen kommunizieren kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Die Geschäftsleitung kann einstimmige Beschlüsse auf einem oder mehreren von einander getrennten ähnlichen Dokumenten durch Rundschreiben fassen, wenn jeder Geschäftsführer seine Zustimmung schriftlich, per Fax, per E-Mail oder durch jedes andere Kommunikationsmittel erteilt. Die Gesamtheit solcher Dokumente bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 14. Die Protokolle aller Sitzungen der Geschäftsleitung werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom vorläufigen Vorsitzenden, der dieser Sitzung vorstand, oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, müssen vom Vorsitzenden, vom Sekretär oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet werden.

Art. 15. Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft vorschriftsmäßig eingehen bzw. eingegangen sind. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 16. Kollektivbeschlüsse sind nur gültig getroffen, wenn sie von den Teilhabern, welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen werden. Beschlüsse über eine Satzungsänderung jedoch dürfen nur von der Mehrheit der Teilhaber getroffen werden, welche drei Viertel des Kapitals vertreten.

Zwischendividenden dürfen unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

- Zwischenbilanzen werden auf viertel- oder halbjährlicher Basis erstellt,
- diese Bilanzen müssen genügend Gewinne ausweisen, einschliesslich des Gewinnvortrages,
- der Beschluss, Zwischendividenden auszuschütten, ist von den Teilhabern zu treffen.

Art. 17. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 18. Jedes Jahr zum 31. Dezember wird die Geschäftsführung einen Jahresabschluss erstellen und ihn den Teilhabern unterbreiten.

Art. 19. Jeder Teilhaber darf den Jahresabschluss am Sitz der Gesellschaft während den fünfzehn Tagen vor seiner Annahme einsehen.

Art. 20. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Kosten, der Sozialabgaben, der Abschreibungen und der Rückstellungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist. Der Saldo steht zur freien Verfügung der Teilhaber.

Art. 21. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer, wird die Liquidierung durch die Geschäftsführung oder jede andere von den Teilhabern bestimmte Person durchgeführt.

Wenn die Liquidierung der Gesellschaft beendet ist, dann werden die Aktiva der Gesellschaft unter die Teilhaber im Verhältnis der Anteile, welche sie halten, verteilt.

Etwaige Verluste werden in gleicher Weise aufgeteilt, ohne dass jedoch ein Teilhaber gehalten werden könnte Zahlungen zu leisten, welche seine Geschäftseinlagen übersteigen.

Art. 22. Für alles, was nicht in dieser Satzung vorgesehen ist, beziehen sich die Teilhaber auf die in Kraft befindlichen gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 23. Sämtliche Streitigkeiten, welche während der Liquidation der Gesellschaft, sei es zwischen den Teilhabern selbst, sei es zwischen dem oder den Geschäftsführern und der Gesellschaft entstehen, werden, soweit es sich um die Gesellschaftsangelegenheiten handelt, durch Schiedsgericht entsprechend der Zivilprozessordnung entschieden.

116276

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr wird heute beginnen und wird am 31. Dezember 2008 enden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen und für die sie haftet, belaufen sich auf zweitausendfünfhundert Euro.

Beschlüsse der alleinigen Gesellschafterin

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat die alleinige Gesellschafterin, welche das gesamte Kapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Herren Reinhard LIEBING, geboren am 7. April 1963 in Dortmund, Deutschland, wohnhaft in 60323 Frankfurt am Main, Deutschland, August-Siebert-Str. 16a, und Cornelius BECHTEL, geboren am 11. März 1968 in Emmerich, Deutschland, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, werden zu Geschäftsführern auf unbestimmte Zeit ernannt.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-2551 Luxemburg, 123-125, avenue du Dix Septembre.

WORÜBER URKUNDE, Errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: THILL; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 septembre 2008, Relation GRE/2008/3561. - Reçu mille deux cent cinquante euros 0,50%=1250 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 12. September 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008120837/231/194.

(080140502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

WP IV Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.744.038,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 119.278.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que les adresses professionnelles des gérants classe B suivants ont changé et sont désormais les suivantes:

- Michel E. Raffoul: 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
- Ute Bräuer: 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Pour WPIV Investments S.à r.l.

SGG Corporate Services S.A.

412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008121317/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05882. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Hydraganymed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2131 Luxembourg, 4, rue Gabriel de Marie.
R.C.S. Luxembourg B 100.804.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hydraganymed S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008120887/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05645. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

AB Foods Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 520.103.200,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 89.457.

In the year two thousand eight, on the twenty-ninth of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The company ABF (UK) Limited, a company validly existing as a private limited company under the laws of England and Wales, with registered office at Weston Centre, 10 Grosvenor Street, London W1K 4QY (Great-Britain), registered with the Companies House under number 00314913, duly represented by Maître Michel BULACH, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in London, on August 28th, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of the company AB Foods Luxembourg S. à r.l., a company validly existing as a société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg, with registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg (RCS Luxembourg) under number B 89.457, incorporated by a deed received by Maître Joseph ELVINGER, civil law notary residing in Luxembourg, on 10 October 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 1682 dated 23 November 2002, which articles of association have been amended by a deed received by Maître Joseph ELVINGER, prenamed, on 28 October 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 11 dated 6 January 2003, by a deed received by the undersigned notary on 16 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 2653 dated 20 November 2007, and for the last time by a deed received by Maître Jean-Joseph WAGNER, prenamed, on 12 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 2484 dated 2 November 2007 (the "Company").

The appearing party, represented as here above stated, requested the notary to act the following resolutions that it takes in its capacity as sole shareholder of the Company:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the opening and closing dates of the Company's accounting year so that it shall henceforth begin on the twelfth day of March of each year and shall terminate on the eleventh day of March of the following year, with the exception of the accounting year, which began on the fifteenth day of September two thousand and seven and shall terminate on the eleventh day of March two thousand and eight.

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend Article 15 of the Articles of Association of the Corporation so as to reflect the said change, as follows:

" **Art. 15.** The Company's accounting year begins on March twelfth and ends on March eleventh of the following year."

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder representing appearing person, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf août.

Par-devant nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société ABF (UK) Limited, une société dûment constituée sous la forme d'une private limited company de droit anglais, ayant son siège social à Weston Centre, 10 Grosvenor Street, Londres W1K 4QY (Grande-Bretagne), immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 00314913, dûment représentée par Maître Michel BULACH, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 28 août 2008.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associée unique de la société AB Foods Luxembourg S. à r.l., une société dûment constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.457, constituée selon acte reçu par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 1682 du 23 novembre 2002, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, préqualifié, le 28 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 11 du 6 janvier 2003, par un acte reçu par le notaire instrumentant le 16 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 2653 du 20 novembre 2007, et pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, préqualifié, le 12 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 2484 du 2 novembre 2007 (la "Société").

Laquelle comparante, représentée comme indiqué précédemment, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle adopte en sa qualité d'associée unique de la Société:

Première résolution

L'associée unique a décidé de changer les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social de la Société de telle sorte qu'il débutera désormais le douzième jour de mars de l'année et qu'il se clôturera le onzième jour de mars de l'année suivante, à l'exception de l'exercice social qui a débuté le quinzième jour de septembre deux mille sept et qui s'est clôturé le onzième jour de mars deux mille huit.

Deuxième résolution

L'associée unique a décidé de modifier l'Article 15 des statuts de la Société afin de refléter le prédit changement comme suit:

«L'année sociale commence le 12 mars et se termine le 11 mars de l'année suivante.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à approximativement mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bulach et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 septembre 2008. LAC/2008/36336. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008121256/5770/95.

(080140862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Socogelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 450, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 134.280.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCOGELUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2008120892/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05666. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

**Merloni Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Scholtes Luxembourg Sàrl).**

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 38.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008120893/1427/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU04967. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Charles River Laboratories Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.388.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 113.334.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 26 août 2008 que Mme Catherine KOCH a démissionné de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 25 août 2008 et que Mme Rosa VILLALOBOS, née le 5 juillet 1972 à Barcelone, Espagne et ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg a été nommée en qualité de gérant B de la Société pour une durée illimitée et avec effet au 25 août 2008.

A compter du 25 août 2008, le conseil de gérance de la Société est donc composé de:

- Thomas F. ACKERMAN, gérant A,
- David P. JOHST, gérant A,
- Michel E. Raffoul, gérant B,
- Rosa VILLALOBOS, gérant B.

De plus, toujours en date du 26 août 2008, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

CHARLES RIVER LABORATORIES LUXEMBOURG

SGG CORPORATE SERVICES S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008121263/1005/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06327. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 800.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.818.

Constituée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 24 juillet 2007, acte publié au Mémorial C no 2106 du 26 septembre 2007, modifiée pour la dernière fois par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 09 avril 2008, acte publié au Mémorial C no 1532 du 20 juin 2008.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008120895/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05925. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Esprit Marine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 10, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 141.665.

STATUTS

L'an deux mille huit, le huit septembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Jean Christophe DE RYCK, administrateur de sociétés, demeurant à L-2157 Luxembourg, 10, rue 1900,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- toute activité de conception, mise au point, achat, vente, location, gestion et entretien de bateaux de plaisance à voile et à moteur, neufs et d'occasion, et de tous accessoires, équipements et articles de nautisme,

- tous travaux de service, d'ingénierie et d'informatique, la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, ateliers, laboratoires, se rapportant aux activités ci-dessus spécifiées,

- l'exploitation directe ou indirecte de tous fonds acquis, la prise à bail, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés ou brevets concernant les susdites activités.

En général, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en tout ou partie à l'objet social, ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

Art. 3. La société prend la dénomination de "ESPRIT MARINE S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,00 €), représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,00 €) chacune.

Les deux cents (200) parts sociales sont souscrites par l'associé unique.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (20.000,00 €) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille huit.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cinq cents euros (1.500,00 €).

Décisions de l'associé unique

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean Christophe DE RYCK, administrateur de sociétés, né à Paris XII (France) le 8 mars 1968, demeurant à L-2157 Luxembourg, 10, rue 1900.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2157 Luxembourg, 10, rue 1900.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. De Ryck, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2008. LAC/2008/36705. — Reçu à 0,50%: cent euros (€ 100).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008121803/227/90.

(080141942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

FFA Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 88.600.

Par lettre recommandée adressée le 9 septembre 2008 à la société FFA INVESTMENT S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, la société FIDUCENTER SA a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société.

Partant, le siège social de ladite société est également dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER SA

Le domiciliataire

Michaël ZIANVENI / Sébastien COYETTE

Directeur / Associated Partner

Référence de publication: 2008121241/693/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05482. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

K.F. Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 141.656.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Kindy FRITSCH, employé privé, né à Luxembourg, le 20 avril 1983, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois.

Le comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: K.F. FINANCE SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations,

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par cent (100) actions de trois cent dix (310,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit par Kindy FRITSCH, employé privé, né à Luxembourg, le 20 avril 1983, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents (1.400,-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2009.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Paul FRITSCH, architecte, né à Luxembourg le 9 avril 1943, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois;
- 2.- Danielle LEESCH, employée privée, née à Luxembourg le 13 avril 1955, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois;
- 3.- Kindy FRITSCH, employé privé, né à Luxembourg, le 20 avril 1983, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Patrick KREINS, employé privé, né à Luxembourg, le 22 décembre 1963, demeurant à L-4797 Linger, 15, rue Nicolas Jacques.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2514 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Sauvage.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Fritsch et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 5 août 2008, Relation: EAC/2008/10466. — Reçu cent cinquante cinq euros 31.000.- à 0,5% = 155,-.

Le Receveur ff. (signé): Boïça.

Suit copie d'annexe:

Réunion du Conseil d'Administration

A l'instant,

Paul FRITSCH, architecte, né à Luxembourg le 9 avril 1943, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois, Danielle LEESCH, employée privée, née à Luxembourg le 13 avril 1955, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois et Kindy FRITSCH, employé privé, né à Luxembourg, le 20 avril 1983, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois, administrateurs de la société K.F. FINANCE SA avec siège social à L-2514 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Sauvage, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment Kindy FRITSCH, préqualifié, administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice social 2013.

Dudelange, le 28 juillet 2008.

Signé: Fritsch, Leesch et Fritsch

NE VARIETUR

Signé: Fritsch et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 5 août 2008, Relation: EAC/2008/10466. — Reçu douze euros 12,-.

Le Receveur ff. (signé): Boïça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 17 septembre 2008.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2008121801/223/143.

(080141826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

B. I. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 60.040.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 29 août 2008 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de MM. Joseph WINANDY et Maurice LECUYER, de MME Sophie LECUYER et de la société COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques BORDET de leur poste d'administrateur et nomme en remplacement:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg
- Monsieur Sébastien GRAVIERE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy (France) 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsam (Belgique) 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg

- Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte (France) 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg
- L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de la Fiduciaire HRT de son poste de commissaire aux comptes et nomme en remplacement CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social 18, rue de l'Eau à L-1149 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 79327.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31.12.2008.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008121244/693/27.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03428. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Servitranslux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3428 Dudelange, 53, route de Boudersberg.

R.C.S. Luxembourg B 141.655.

STATUTS

L'an deux mille huit, le huit septembre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Olivier PIAT, comptable, né à Liège (Belgique) le 15 décembre 1969, demeurant à L-3428 Dudelange, 53, route de Boudersberg;

2.- Bernard PIAT, indépendant, né à Tourcoing (France) le 23 septembre 1945, demeurant à B-1070 Bruxelles, 38, rue Guillaume Lekeu.

Les comparant ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de SERVITRANSLUX SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Art. 3. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

a) L'entreprise de transport de personnes et de choses dans le monde entier, la location de véhicules avec ou sans chauffeur(s), la prestation de chauffeur(s) sur véhicules loués ou privés, la création et l'organisation d'événements, agents de voyage et de tourisme.

b) Le service de courrier-express.

c) Toute activité ayant trait aux services de proximité et l'aide aux personnes.

d) Elle pourra également prêter des services comme conseiller en communication, gestion d'entreprise, gestion technique, commerciale et sociale, secrétariat, informatique et création de sites internet.

La société peut d'une façon générale accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement sa réalisation.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises, associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent vingt-quatre (124) parts de cent (100,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

	Parts
1.- Olivier PIAT, comptable, né à Liège (Belgique), le 15 décembre 1969, demeurant à L-3428 Dudelange, 53, route de Boudersberg, soixante-deux parts	62
2.- Bernard PIAT, indépendant, né à Tourcoing (France), le 23 septembre 1945, demeurant à B-1070 Bruxelles, 38, rue Guillaume Lekeu, soixante-deux parts	62
Total: Cent vingt-quatre parts	124

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3428 Dudelange, 53, route de Boudersberg.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Bernard PIAT, indépendant, né à Tourcoing (France), le 23 septembre 1945, demeurant à B-1070 Bruxelles, 38, rue Guillaume Lekeu.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants,

connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Piat, Piat et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 10 septembre 2008, Relation: EAC/2008/11530. — Reçu soixante deux euros 12.400.- à 0,5% = 62,-.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 17 septembre 2008.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2008121802/223/81.

(080141821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Fisher Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.421.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la société Fisher Holdings Luxembourg S.à r.l. prise en date du 1^{er} septembre 2008 que le siège de la société a été transféré avec effet à la date de cette résolution du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121253/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06444. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Centrale de Communications Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 50.864.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2008

EXTRAIT

6^e point à l'ordre du jour: Nominations au Conseil d'administration

Le Président soumet au suffrage de l'assemblée la résolution suivante (4 résolution):

L'assemblée générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de

- Monsieur Camille Thommes, directeur général de l'Association luxembourgeoise des Fonds d'Investissements (ALFI), 59, boulevard Royal, B.P. 206, L-2012 Luxembourg en remplacement de Monsieur Robert Hoffmann, démissionnaire, Monsieur Thommes ayant été coopté en date du 2007;

L'assemblée générale nomme administrateurs pour un mandat de trois ans

- Madame Nicole Pauquet, administrateur-délégué de Union Investment Financial Services S.A., 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;

- Monsieur Michel Maquil, président du Comité de Direction de la Société de la Bourse de Luxembourg SA, 11, avenue de la Porte-Neuve, L-2011 Luxembourg;

- Monsieur Dominique Valschaerts, directeur de la Société de la Bourse de Luxembourg SA, 11, avenue de la Porte-Neuve, L-2011 Luxembourg;

- Monsieur Axel Forster, directeur de la Société de la Bourse de Luxembourg SA, 11, avenue de la Porte-Neuve, L-2011 Luxembourg;

- Monsieur Camille Thommes, directeur général de l'Association luxembourgeoise des Fonds d'Investissements (ALFI), 59, boulevard Royal, B.P. 206, L-2012 Luxembourg;

En conséquence les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

7^e point à l'ordre du jour: Nomination du commissaire aux comptes

Le Président soumet au suffrage de l'assemblée la résolution suivante (5^e résolution):

«L'assemblée générale nomme en qualité de commissaire aux comptes, pour la durée d'un an, DELOITTE SA, réviseurs d'entreprises, 560, rue de Neudorf, L-1011 Luxembourg.»

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

MAURICE BAUER

Sous-directeur

Référence de publication: 2008121522/2089/38.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04861. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Accipiter EM, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.995.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Actionnaire unique prises en date du 12 septembre 2008

Il a été pris les résolutions suivantes:

- il est pris connaissance de la démission de Madame Catherine Koch de sa fonction d'administrateur de la Société;
- nomination d'un nouveau administrateur Monsieur Abdelhakim Chagaar, Deputy Head of Business Unit, ayant son adresse professionnelle 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, ceci avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes clôturés au 31.12.2008.

le siège social est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008121258/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06343. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Sireo Immobilienfonds No. 4 Madrid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 280.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 127.825.

In the year two thousand and eight, on the twentieth day of the month of August.

Before Maître Anja Holtz, notary, residing in Wiltz, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared M^e Carole Winandy, maître en droit, residing in Luxembourg as proxyholder on behalf of SIREO Immobilienfonds No. 4 SICAV, a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100.893, being the sole unitholder of SIREO Immobilienfonds No. 4 Madrid S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated by deed of notary Jean-Joseph Wagner, on 4th May 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1331 on 2nd July 2007.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole unitholder holds all five hundred (500) units in issue in the Company, so that the decision can validly be taken by it on the below items on the agenda.

2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Increase of the unit capital by an amount of two hundred thirty thousand Euro (EUR 230,000) represented by two thousand three hundred (2,300) units of a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each so as to bring the unit capital from currently fifty thousand Euro (EUR 50,000) to two hundred eighty thousand Euro (EUR 280,000).

2. Subscription by the sole unitholder of the Company of the new two thousand three hundred (2,300) units for a total subscription price of two hundred thirty thousand Euro (EUR 230,000) and payment thereof in cash.

3. Amendment of article 5 of the articles of incorporation as a result of the adoption of agenda item 1.

Consequently the following resolutions have been passed:

First resolution

The sole unitholder resolved to increase the unit capital by an amount of two hundred thirty thousand Euro (EUR 230,000) represented by two thousand three hundred (2,300) units of a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each so as to bring the unit capital from currently fifty thousand Euro (EUR 50,000) to two hundred eighty thousand Euro (EUR 280,000).

Second resolution

The sole unitholder resolved to subscribe for all two thousand three hundred (2,300) new units for a total subscription price of two hundred thirty thousand Euro (EUR 230,000) and to pay them up entirely in cash.

Proof of payment of two hundred thirty thousand Euro (EUR 230,000) has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

Third resolution

The sole unitholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is fixed at two hundred eighty thousand Euro (EUR 280,000.-) represented by two thousand eight hundred (2,800) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 2.100 Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt août.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

M^e Carole Winandy, maître en droit, demeurant à Luxembourg en qualité de fondé de pouvoir de SIREO Immobilienfonds No. 4 SICAV, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 100.893, étant l'associé unique de Sireo Immobilienfonds No. 4 Madrid S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg constituée par acte de M^e Jean-Joseph Wagner le 4 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1331 du 2 juillet 2007.

La comparante déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les cinq cents (500) parts sociales émises à ce jour par la Société de sorte que les résolutions peuvent valablement être prises par lui sur les points à l'ordre du jour.

2. Les points à l'ordre du jour sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Augmentation du capital social d'un montant de deux cent trente mille euros (230.000 EUR), représenté par deux mille trois cents (2.300) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune afin de porter le capital social actuel de cinquante mille euros (50.000 EUR) à deux cent quatre-vingt mille euros (280.000 EUR).

2. Souscription par l'associé unique de la Société des deux mille trois cent (2.300) nouvelles parts sociales pour un prix total de souscription de deux cent trente mille euros (230.000 EUR) et paiement en espèces de ce dernier.

3. Modification de l'article 5 des statuts en conséquence de l'adoption du point 1 à l'ordre du jour.

En conséquence, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de deux cent trente mille euros (230.000 EUR), représenté par deux mille trois cents (2.300) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune afin de porter le capital social actuel de cinquante mille euros (50.000 EUR) à deux cent quatre-vingt mille euros (280.000 EUR).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de souscrire toutes les deux mille trois cents (2.300) nouvelles parts sociales pour un prix total de souscription de deux cent trente mille euros (230.000 EUR) et de les payer intégralement en espèces.

La preuve du paiement des deux cent trente mille euros (230.000 EUR) a été donnée au notaire soussigné, qui l'établit expressément.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui se lit de la manière suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt mille euros (EUR 280.000,-), représenté par deux mille huit cents (2.800) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune».

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à 2.100 euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, après lecture faite, la comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Winandy, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 22 août 2008 - WIL/2008/757 — Reçu mille cent cinquante euros = 1.150 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 septembre 2008

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008121259/2724/100.

(080140902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Oracle Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.323.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 septembre 2008

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique, que la société Oracle Finance a décidé:

- d'accepter la démission présentée avec effet au 25 août 2008 par Madame Catherine KOCH en tant que gérant de classe B,

- de nommer avec effet au 25 août 2008 Monsieur Luca Gallinelli, né le 24 mai 1964 à Firenze (Italie) ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, en tant que gérant de classe B et ce pour une durée indéterminée.

De telle sorte que le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- *Gérant de classe A:*

Mr. Jonathan GRAHMANN, né le 19 juillet 1974 à Wharton, Texas (USA), domicilié 82, Northumberland Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland;

- *Gérant de classe A:*

Mr. Marcel VAN DE MOLEN, né le 28 août 1955 à Haarlem (Pays-Bas), domicilié 2, Tedingeroord, NL-2493 ZD La Haye (Pays-Bas);

- *Gérant de classe B:*

Mr. Luca Gallinelli, né le 6 mai 1964 à Firenze (Italie), professionnellement domicilié 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

- De transférer le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

116291

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008121270/1005/32.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06311. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

CCP II France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 108.898.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2008121672/7241/11.

(080141072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Aviation Promotion Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.839.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 10 août 2007

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour AVIATION PROMOTION SERVICES S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008121274/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05344. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Leofin Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.512.

RECTIFICATIF

Extrait

En date du 3 septembre 2008, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le mandat du Commissaire aux Comptes actuel, Kohnen & Associés, est renouvelé pour une période de 1 an. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2009.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008121330/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06696. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Ristretto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.376.075,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.673.

EXTRAIT

En date du 7 décembre 2007, l'associée de la Société, Ristretto Holdings S.à r.l. (anciennement «Ristretto Holdings S.C.A.») ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.437 a été convertie en société à responsabilité limitée par décision d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008121501/260/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05118. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Dolce International (Lux-Management) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 117.716.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales, signée en date du 22 janvier 2008, mais ayant pris effet en date du 23 juillet 2008, que les 125 parts sociales représentant l'intégralité du capital de la Société, préalablement détenues par DOLCE INTERNATIONAL HOLDINGS INC., avec siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, USA, ont été cédées à:

- DOLCE EUROPEAN HOLDINGS INC. avec siège social au 28, West Grand Avenue, Montvale, New Jersey 07545 USA, qui est depuis lors seul associé de la société.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008121325/521/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08287. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Anchorage Venture Lab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 99.225.

Extrait des résolutions prises lors pu conseil d'administration

Conformément à l'article 51, alinéa 4 de la loi Fondamentale sur les sociétés commerciales, les Administrateurs restants procèdent à la nomination par voie de cooptation de Monsieur Thomas BYRNE, domicilié au 35 Grosvenor Gardens, Suite 200, London SW1W 0BS, au titre d'Administrateur provisoire en remplacement de Monsieur Giovanni LEGA, démissionnaire.

Cette nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale aux fins d'élection définitive.

Pour la société

ANCHORAGE VENTURE LAB SA

Signature

Référence de publication: 2008121319/1023/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04203. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

RFR Immobiliengesellschaft S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.600.

Il résulte des décisions prises devant Maître Martine Schaeffer par l'associé unique en date du 9 août 2007
- Modification de la dénomination sociale de l'associé unique de TURAL HOLDING S.à r.l. en RFR LUX HOLDINGS S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RFR Immobiliengesellschaft S.à r.l.

Représentée par Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008121464/683/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05883. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Rexam Pharma Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 86.253.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue extraordinairement le 30 juin 2008

Ratification de la cooptation de Monsieur Marc HAEMEL demeurant au 45, rue de Bruebach, F-68100 Mulhouse, nommé comme nouvel Administrateur lors du Conseil d'Administration du 7 décembre 2007, en remplacement de Monsieur Amaury de MENTHIERE démissionnaire.

Pour la société

REXAM PHARM DEVELOPMENT S.A.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008121318/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00801. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Cadh Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 91.617.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2008

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Norbert SCHMITZ, adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et la société FMS SERVICES S.A., siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et S.G.A. SERVICES S.A., 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS, adresse professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

CADH PARTICIPATIONS S.A.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008121320/1023/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04206. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

SHBK GlobalVest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 112.566.

—
Extrait de la décision prises par le conseil d'administration en date du 10 juillet 2008

La société FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 96 848, ayant son siège social à L-1026 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, a été nommée comme réviseur d'entreprises en charge de l'audit des comptes annuels au 31 décembre 2005, au 31 décembre 2006, au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.
Pour extrait sincère et conforme
Pour SHBK GlobalVest S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008121496/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05336. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Almega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 71.544.

—
Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des gérants, à savoir John Broadhurst Mills et Hermanus Roelof Willem Troskie, a fait l'objet d'un changement.

Les nouvelles adresses sont les suivantes:

- John Broadhurst Mills, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,
- Hermanus Roelof Willem Troskie, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008121457/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05495. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

SHBK GlobalVest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 112.566.

—
Constituée suivant acte reçu par M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 décembre 2005, acte publié au Mémorial C no 463 du 3 mars 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SHBK GlobalVest S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008121467/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05427. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

AIBC Investcorp Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 54.938.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des gérants, à savoir John Broadhurst Mills et Hermanus Roelof Willem Troskie, a fait l'objet d'un changement.

Les nouvelles adresses sont les suivantes:

- John Broadhurst Mills, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,
- Hermanus Roelof Willem Troskie, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008121459/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05478. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Investcorp Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 70.221.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des gérants, à savoir John Broadhurst Mills et Hermanus Roelof Willem Troskie, a fait l'objet d'un changement.

Les nouvelles adresses sont les suivantes:

- John Broadhurst Mills, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,
- Hermanus Roelof Willem Troskie, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008121455/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05504. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Nrep Transactions Holding 5 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 141.623.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-first day of August.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, who will be the depositary of this deed.

THERE APPEARED:

1) CHEYNE SPECIAL SITUATIONS INVESTMENTS (NO. 2) S.À R.L., a Luxembourg company registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 110.809, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

here represented by Mrs Myriam OLIVIE, attorney, residing in Luxembourg

by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 25, 2008

and

2) NREP HOLDING APS, a Danish company registered with the Danish Trade Register under the number Reg No (CVR) 29152195, having its registered office at Tuborg Havnevej 18, DK-2900 Hellerup, Denmark,

here represented by Mrs Myriam OLIVIE, attorney, residing in Luxembourg
by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 25, 2008

Said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing parties, through their proxyholder, declare to incorporate a société à responsabilité limitée, the Articles of which they have established as follows:

Title I.- Form - object - name - registered office - duration

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become members in future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (iv) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (v) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciativa and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "NREP Transactions Holding 5 S.à r.l.".

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred (12,500.-) euro (EUR), represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty five (125.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing more than eighty percent of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing more than eighty percent of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Titre III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least a manager of the category A and a manager of the category B. The chairman of the board must be a manager of the category A.

One or more managers may participate in a board of managers meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

No board of managers meeting may be held in, and no manager may participate in a meeting from the United Kingdom.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the joint signature of one manager of the category A and one manager of the category B.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Titre IV.- Decisions of the sole member - collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 as amended on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Titre V.- financial year - balance sheet - distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Titre VII.- General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company.

For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

CHEYNE SPECIAL SITUATIONS INVESTMENTS (NO. 2) S.À R.L., prenamed, subscribed for the eighty shares.	80
NREP HOLDING APS, prenamed, subscribed for the twenty shares.	20
Total: one hundred shares.	100

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2008.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital have passed the following resolutions:

1) The following are appointed managers A of the company for an unlimited duration:

- LIESCH Marc, accountant, born on 22 July 1954 in Luxembourg, with address at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- BRAASCH Henrik, portofolio manager, born on 8 December 1975 in Copenhagen (Denmark), with address at 35 Sussex Place, Flat C, W22TH, London, United Kingdom;

2) The following are appointed managers B of the company for an unlimited duration:

- NØRGAARD Rasmus, director, born on 20 December 1971 in Copenhagen (Denmark), with address at Nordic Real Estate Partners, Pile Alle 33, 2840 Holte, Denmark;

- BÜLOW-LEHNSBY Mikkel, director, born on 22 May 1975 in Copenhagen (Denmark), with address at Vingårds Alle 58, 2900 Hellerup, Denmark;

3) The following is appointed chairman of the board of managers of the company for an unlimited duration:

- BRAASCH Henrik, prenamed.

4) The Company shall have its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Esch/Alzette, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the Appearer's proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-et-un août

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

1) CHEYNE SPECIAL SITUATIONS INVESTMENTS (NO. 2) S.À R.L., une société Luxembourgeoise enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 110.809, ayant son siège social au 9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Myriam OLIVIE, avocat, de résidence à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le vingt-cinq mars 2008

et

2) NREP Holding Aps, une société danoise enregistrée au registre danois des sociétés sous le numéro Reg No (CVR) 29152195, ayant son siège social au 18 Tuborg Havnevej, DK- 2900 Hellerup, Danemark,

ici représentée par Mademoiselle Myriam OLIVIE, avocat, de résidence à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée Luxembourg, le vingt-cinq mars 2008

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - objet - dénomination - siège - durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers; (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (iv) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (v) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "NREP Transactions Holding 5 S.à r.l."

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros (EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125.-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins quatre-vingts pourcents du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant quatre-vingts pourcents des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le conseil de gérance ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'accord d'au moins un gérant de la catégorie A et un gérant de la catégorie B. Le président du conseil doit être un gérant de la catégorie A.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire - permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Aucune réunion du conseil de gérance ne pourra être tenue au Royaume-Uni et aucun gérant ne pourra participer à une réunion à partir du Royaume-Uni.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de la catégorie A et d'un gérant de la catégorie B.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Titre V.- Année sociale - bilan - répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente-et-un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Quatre-vingt parts sociales ont été souscrites par CHEYNE SPECIAL SITUATIONS INVESTMENTS (NO. 2) S.À R.L., préqualifiée.	80
Vingt parts sociales ont été souscrites par NREP HOLDING APS, préqualifiée.	20
Total: cent parts sociales.	100

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Résolutions

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- LIESCH Marc, comptable, né le 22 juillet 1954, à Luxembourg, avec adresse au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- BRAASCH Henrik, gestionnaire de portefeuille, né le 8 décembre 1975 à Copenhague (Danemark), avec adresse au 35 Sussex Place, Flat C, W22TH, Londres, Grande Bretagne;

2) Sont nommés gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- NØRGAARD Rasmus, administrateur de sociétés, né le 20 décembre 1971 à Copenhague (Danemark), avec adresse au Nordic Real Estate Partners, 33 Pile Alle, 2840 Holte, (Danemark);

- BÜLOW-LEHNSBY Mikkel, administrateur de sociétés, né le 22 mai 1975 à Copenhague (Danemark), avec adresse au 58 Vingårds Alle, 2900 Hellerup, Danemark;

3) Est nommé président du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- BRAASCH Henrik, prénommé.

4) Le siège social de la Société est établi au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Olivie, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 25 AOÛT 2008, Relation: EAC/2008/11087. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500 € à 0,5% = 62,50 €.

Le Receveur ff. (signé): N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 septembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008121306/219/333.

(080141419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

JPMorgan Investment Strategies Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 63.762.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juillet 2008

Composition du Conseil d'Administration:

Il a été décidé de réélire Monsieur Jacques Elvinger, Monsieur Jean Fuchs, Monsieur Alain Feis, Monsieur Berndt May et Madame Andrea L. Hazen en date du 25 juillet 2008, en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 mars 2009.

Au 25 juillet 2008, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Jacques Elvinger (Président du Conseil d'Administration)

- M. Alain Feis
- M. Jean Fuchs
- M. Berndt May
- Mme Andrea L. Hazen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

JPMorgan Investment Strategies Funds

Anne d'Alimonte

Au nom et pour le compte de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l

(en tant qu'Agent domiciliataire)

Référence de publication: 2008121321/13/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00834. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

LuxAvi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 80.546.

Le bilan au 31 mars 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Claude WASSENICH

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2008121472/276/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07079. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Luminaires Francis Ney S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7480 Tuntange, 29A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.531.

Constituée par acte passé par devant Maître Urban Tholl, notaire de résidence à Mersch, en date du 19 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 930 du 19 juin 2002.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 août 2008

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société Luminaires Francis Ney S.A., tenue au siège social en date du 25 août 2008, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Max Ney, demeurant 29A, route de Luxembourg, L-7480 Tuntange pour une durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

2. Acceptation de la démission de la Fiduciaire Ewa Révision S.A.

3. Nomination de la Fiduciaire Fibetrust Sciv, L-2210 Luxembourg, 38, bld. Napoléon I^{er}, au poste de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luminaires Francis Ney S.A.

Signature

Référence de publication: 2008121331/770/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06493. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Loofinlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 28.798.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 septembre 2008

La société à responsabilité limitée COMCOLUX S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B 58 545 avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 15.9.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LOOFINLUX S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008121498/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05320. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

LuxAvi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 80.546.

Le bilan au 31 mars 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Claude WASSENICH

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2008121473/276/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07077. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

PREFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 46.007.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 15 septembre 2008

- M. Gérard BIRCHEN a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 15/9/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PREFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008121499/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05318. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

EPG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.779.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 27 mars 2008 que:

Eurofid S.à r.l, société ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistré à la Chambre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 92176, a été élue au fonction de commissaire au compte en remplacement de KPMG Audit, société ayant son siège social 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistré à la Chambre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B103 590.

Leur mandat prend effet à la constitution de la société, le 9 Décembre 2005 et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008121502/8864/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06960. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

LuxAvi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 80.546.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Claude WASSENICH

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2008121507/276/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07072. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Sorinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 86.667.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg, le 19 mai 2008

Le Conseil d'Administration, délègue tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Claude CHARMILLOT, expert-comptable, demeurant Chemin de Vers, 18, CH-1228 Plan-les-Ouates, qui par sa seule signature pourra engager valablement la société. Il portera le titre de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur Délégué.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008121332/3842/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02901. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.